



Syndicat des Biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris



Syndicat des laboratoires de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris

Cinq questions pour une biologie médicale au service de la santé de tous les Français

La prise en charge de la population repose désormais sur la connaissance et la bonne compréhension d'un certain nombre de paramètres propres à chaque personne, fournies par l'imagerie et la biologie médicale. C'est ainsi qu'**aujourd'hui, entre 60 et 70 % des diagnostics se fondent sur les résultats d'un examen biologique**. Et cette tendance ne fait que se renforcer.

Ces données sont essentielles pour tout le spectre médical, de la prévention au suivi du traitement en passant par le dépistage, le diagnostic et l'adaptation de la posologie.

La biologie médicale, comme toutes les disciplines et sciences qui façonnent l'évolution de la médecine, évolue extrêmement vite.

Alors que la réalisation de l'analyse était au cœur de la biologie médicale il y a encore quinze ans, c'est aujourd'hui **la sélection du bon examen biologique et, surtout, son interprétation qui constituent l'enjeu de l'examen de biologie médicale**.

Or, un médecin n'a plus la capacité de maîtriser ce sujet. **Il se repose sur un spécialiste, le biologiste médical**. Ce dernier, pharmacien ou médecin spécialisés, est devenu un véritable expert du diagnostic, pleinement membre de l'équipe de soins.

1 - Pensez-vous utile de renforcer les mesures excluant les investisseurs financiers du capital des laboratoires de biologie médicale privés ?

En dépit des flottements, des erreurs et des indécisions du pouvoir finissant, les professionnels de santé ont pourtant tenu bon depuis 2012. Je veux leur rendre hommage : leur dévouement quotidien au service de nos concitoyens force l'admiration. Nous devons entendre leur exaspération, exprimée encore très récemment, si nous voulons assurer l'avenir de notre système de santé.

Les laboratoires de biologie médicale et les professionnels qui les font vivre au quotidien ont eux aussi exprimé à de nombreuses reprises leur incompréhension légitime face à la politique conduite depuis 2012. Ils représentent pourtant un formidable atout pour notre pays. Nous aurons à encourager leurs initiatives pour renforcer la qualité et la sécurité des soins. Nous devons donc, tout en restant naturellement dans le respect des règles communautaires, tout faire pour éviter que le mouvement de financiarisation de la biologie devienne non maîtrisé et fasse basculer le secteur dans une « ubérisation » complète. Ce serait dangereux pour les professionnels et surtout les patients. Je serai donc à l'écoute des propositions que le Syndicat des biologistes voudra porter sur cette question essentielle.

2- Pensez-vous opportun d'accélérer concrètement la médicalisation de la biologie médicale et son rôle dans la prise en charge des patients ? Si oui, comment ?

Comme vous le soulignez, les examens biologiques jouent un rôle de plus en plus important dans la prise en charge des patients. La biologie médicale est aujourd'hui au cœur de la prévention et du dépistage voire de la prédiction, du diagnostic et du suivi y compris thérapeutique, elle joue donc un rôle de plus en plus important dans la prise en charge des malades, elle est devenue indissociable de la médecine clinique. Des étapes ont déjà été franchies pour sa médicalisation mais il faut aller plus avant dans la reconnaissance de l'acte biologique en tant qu'acte de biologie médicale. La médicalisation de la biologie s'inscrit en outre pleinement dans une logique visant à libérer les forces d'innovation de notre système de santé et à permettre de le connecter sur le plus haut niveau mondial d'excellence dans les domaines du progrès diagnostique et thérapeutique et donc de l'avancement des connaissances.

3- Quelle place, selon vous, doivent avoir les biologistes médicaux et leur réseau de 650 laboratoires et de 4 000 points d'accueil des patients dans les politiques de prévention et de dépistage ?

Oui la biologie médicale est de plus en plus un formidable outil de dépistage sur lequel prévention et diagnostic précoce peuvent se renforcer. Comme vous le savez, je propose de donner une impulsion très forte à notre politique de prévention. Cette révolution de la prévention ne pourra, cependant, pas se faire sans les professionnels mais avec eux. Et il est évident que le réseau des laboratoires a un rôle éminent à jouer en la matière. Nous devons faire évoluer les modalités de tarification des laboratoires pour mieux reconnaître ce rôle.

4- Pensez-vous utile de maintenir, voire de renforcer, un réseau de laboratoires de biologie médicale privés sur tout le territoire et de proximité pour les patients ?

L'accessibilité des soins représente de plus en plus un vrai parcours d'obstacles pour nos concitoyens. Je mettrai donc en œuvre, dès le début du quinquennat, un train de mesures très fortes et concrètes pour lutter contre la désertification médicale. Dans cette perspective, nous devons valoriser le rôle très important que les laboratoires de biologie médicale privés jouent pour l'accessibilité des soins en proximité. J'ai, en particulier, entendu l'inquiétude forte qui s'exprime aujourd'hui dans le réseau face à la constitution, en application de loi Touraine, de groupements hospitaliers de territoire centrés sur le seul secteur public. Je propose donc de les faire évoluer en groupements de santé de territoire ouverts sur les établissements privés et le secteur libéral. Tout en mettant en œuvre une vraie logique de recomposition de l'offre de soins, cette approche plus globale et ouverte devra intégrer des objectifs de maintien de l'accessibilité des soins en proximité, et notamment dans le domaine de la biologie médicale privée.

5- Seriez-vous favorable à une adaptation pragmatique de la politique d'accréditation des laboratoires, quitte à la rendre moins formelle ?

Je veux que notre système de santé prenne résolument le tournant de la qualité et de la sécurité des soins. L'OCDE a montré que nous disposons de marges considérables d'amélioration de l'organisation de notre système de santé et d'évitement d'actes médicaux non pertinents. Je me suis engagé à alléger les normes et les contraintes administratives notamment celles qui viennent s'empiler sur les dispositions européennes et qui en dehors d'entraver le travail des professionnels n'ajoutent rien en matière de qualité et de sécurité. Si une accréditation, positive sur le principe pour garantir la sécurité, qualité et pertinence des processus biologiques, est utile, toute entrave tatillonne devra être allégée.